

\* SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif

## 1 Etude de filière

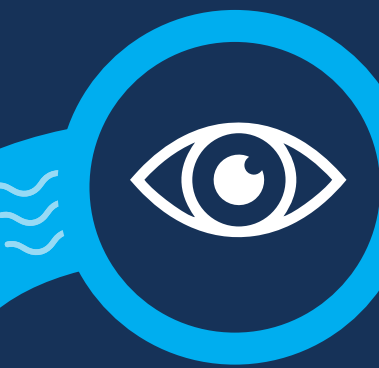
Obligatoire ou non suivant les départements. Le bureau d'étude est un acteur charnière pour la bonne réalisation du chantier.

**BUREAU  
D'ÉTUDE  
SPÉCIALISÉ  
ANC**



Tricel peut vous accompagner dans cette étape.

**SPANC**



## 2 Contrôle de conception

Validation par le SPANC du dossier d'assainissement transmis par le propriétaire.



Lien constant avec les SPANC, Tricel vous accompagne dans vos démarches administratives.

## 3 Réalisation des travaux

Installation du système de traitement ainsi que de l'infiltration. Les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux doivent être accessibles pour la visite du SPANC.



Tricel peut vous proposer des contacts de professionnels pour la réalisation de votre chantier.

**TERRASSIER**



## 4 Contrôle de bonne exécution

Visite du SPANC pour valider la conformité de l'installation avec l'étude de filière ainsi que la réalisation des travaux.

**SPANC**



**SPANC**



## 5 Contrôle de bon fonctionnement

Le contrôle périodique réglementaire du SPANC permet d'évaluer le bon fonctionnement de votre système d'assainissement. Un avis défavorable peut entraîner une obligation de travaux.



Tricel dispose de ses propres techniciens pour l'entretien et le suivi des installations. Un contrat d'entretien Tricel limite les risques de non-conformité.